

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 19

Séance du : 16 avril 2026

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 20 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Josiane PRUNIAUX - Mme Alison DETROYE - M. Ghislain RIONDET - M. Dominique TURLIN - Mme Cécile DRUAUX - M. Thierry MORRIER - Mme Aline AMBERT - M. Xavier MOUGIN.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à Maxime VAUTHIER) - Mme Christelle ROY (pouvoir à Nora ATAMNA)

Mme Nora ATAMNA a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu l'instruction ministérielle du Ministère de la Défense du 8 janvier 2009 relative aux correspondants défense,

Vu les circulaires du Ministère de la Défense du 26 octobre 2001 et du 18 février 2002,

Considérant que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,

Considérant que suite à l'installation du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du correspondant défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Thierry MORRIER, conseiller municipal, comme correspondant défense de la commune.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

